



Separation du couple rupture de pacs

Par **manuetcelia**, le **21/03/2008 à 15:47**

bonjour,rnrnje suis pacsée et nous avons un bébé de deux mois, en cas de rupture du pacs comme cela se passe pour la garde de l'enfant.rnJe vous remercie pour votre aide

Par **Visiteur**, le **21/03/2008 à 22:38**

Bonsoir,rnComme pour un divorce, ces problèmes peuvent être réglés par le juge aux affaires familiales. Personnellement, je pense que c'est préférable.